

Section Bac	Comptabilité		
Nom de l'UE	Éléments de fiscalité internationale et européenne - Douanes et Accises (40 P)		
Nom du professeur	B. Willimès		
Niveau	4	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	80	Pré requis pour	/
Langue de cours	français	Crédits ECTS	7

Douanes et accises

Objectifs du cours

- d'appréhender les principes généraux de la législation européenne en matière de douanes et accises
- d'analyser et d'appliquer les éléments généraux du droit douanier et du droit accisien
- d'orienter le choix des entreprises quant aux régimes douaniers et accisiens à appliquer.

Contenu du cours

Face aux différentes situations fiscales usuelles en matière de douanes et accises, en disposant de la documentation ad hoc,

- d'appréhender les principes généraux de la législation européenne, notamment en les replaçant dans le contexte mondial (OMC, OMD, Unions douanières, ...);
- d'analyser et d'appliquer les éléments généraux :
- du droit douanier : opérateurs économiques, territoire douanier, opérations sur les marchandises, régime douanier des différentes opérations, taux applicables, déclaration en douane, ...
- du droit accisien : régimes généraux, identification des produits, calcul des droits, régime de contrôle ;
- d'établir les liens entre les régimes douaniers et accisiens et la TVA ;
- d'orienter le choix de l'entreprise en ces matières en l'argumentant ;
- de mettre en place des procédures internes nécessaires ;

- d'assurer le suivi des démarches relatives aux formalités douanières.

Methodologie

?

Supports

?

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à des situations fiscales usuelles en matière de douanes et accises, en disposant de la documentation ad hoc,

- d'expliciter la réglementation douanière applicable ainsi que son impact général ;
- de fournir les éléments de base pour l'établissement de la déclaration en douane ;
- d'expliciter la réglementation accisienne applicable ainsi que son impact général ;
- de calculer les droits d'accise en jeu / à payer ;
- d'identifier les formalités à accomplir pour l'application du régime accisien choisi ;
- d'expliciter de manière argumentée le choix de l'entreprise quant aux régimes douaniers et accisiens à appliquer.

Evaluation

Examen écrit

Pondération

Examen de 1 ^{ère} session	Examen 2 ^{ème} session
100 %	100 %

Section Bac	Comptabilité		
Nom de l'UE	Eléments de fiscalité internationale et européenne - Fiscalité internationale et européenne (40 P)		
Nom du professeur	A. De Munck		
Niveau	4	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	80	Pré requis pour	/
Langue de cours	français	Crédits ECTS	7

Fiscalité internationale et européenne

Objectifs du cours

- de caractériser le fonctionnement des conventions et règlements internationaux en matière fiscale ;
- d'analyser et d'appliquer les mécanismes généraux de l'impôt des non-résidents (I.N.R.) ;
- d'analyser l'incidence du droit européen sur la fiscalité belge ;

Contenu du cours

Face aux situations fiscales usuelles de personnes physiques résidentes et non résidentes, en disposant de la documentation ad hoc,

- d'identifier les principes généraux qui régissent la fiscalité au niveau international ;
- de caractériser le fonctionnement des conventions et règlements internationaux, d'en interpréter les termes, notamment en matière de :
- recommandations internationales en matière fiscale,
- conventions préventives de double imposition (modèle OCDE, ...) ;
- d'appliquer les dispositions « internationales » du Code d'Impôt sur les Revenus (C.I.R.) et des procédures fiscales en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix pour :
- qualifier le statut fiscal du contribuable (résident, non-résident) ;
- déterminer la taxation des résidents belges sur leurs revenus étrangers ;
- déterminer la taxation des non résidents sur leurs revenus belges ;
- établir la déclaration à l'impôt (INR/PP), à partir des documents ad hoc, en identifiant clairement ses éléments ;

- d'analyser l'incidence du droit européen sur la fiscalité belge, notamment par l'examen de décisions de la Cour de justice en lien avec des mesures fiscales nationales.

Méthodologie

Le cours sera donné ex cathedra et basé sur le rapprochement des principes théoriques à des cas pratiques.

Supports

Un syllabus sera préparé.

L'ouvrage impôt des non-résidents (A. De Munck et T. Vermer) coll. Répertoire pratique du droit belge, Larcier, peut servir d'ouvrage de référence pour la partie impôt des non-résidents.

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des situations fiscales usuelles de personnes physiques résidentes et non résidentes, décrites par des consignes précises, en disposant de la documentation ad hoc,

- d'analyser la situation en regard des dispositions du C.I.R. et des conventions et règlements internationaux ;
- d'ébaucher pour cette situation une solution argumentée et commentée, en termes d'assujettissement, de paiement de précomptes et d'impôt ;
- d'établir une déclaration INR/PP
- de commenter une décision de la Cour de Justice relative à la fiscalité IPP belge ;

Evaluation

Examen écrit

Pondération

Examen de 1 ^{ère} session	Examen 2 ^{ème} session
100 %	100 %